

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

PROCÈS-VERBAL de la quatrième séance ordinaire du conseil des commissaires (2017-2018) tenue à La Prairie.

Le 14 novembre 2017 à 19 h 30.

**01.00 RECUEILLEMENT**

À 19 h 30, madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

Elle souligne la présence d'une responsable de l'association des professeurs de Lignery (APL), de madame Nathalie Nadeau, directrice de l'école des Bourlingueurs, et de madame Pascale Gingras, directrice par intérim des Services éducatifs.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 14 NOVEMBRE 2017 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M<sup>mes</sup> les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)

Suzanne Gaudette (5)

Margot Pagé (9)

Sophia Plante, représentante du comité de parents

Valérie Roy, représentante du comité de parents, niveau primaire

Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)

Stéphane Bessette (1)

Stéphane Desjardins (8)

André Dugas (7)

Cédric Fontaine (6)

Tommy Gaulin, représentant EHDAA

Didier Jeanson, représentant du comité de parents, niveau secondaire

Alain Lemieux (11)

Martin Viau (3)

**TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM**

AINSI QUE :

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale

MM. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint

François Jannelle, directeur général adjoint

ET :

M<sup>mes</sup> Germen Brière, directrice du Service des ressources financières

Pascale Gingras, directrice par intérim des Services éducatifs

Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

MM. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines

Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications

Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

### 03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

### C.C.-4378-11-14 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR madame Valérie Roy, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié, à savoir :

#### 05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

#### 06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2017

06.02 Nomination au poste de remplacement de la direction générale adjointe

06.03 Division des circonscriptions électorales

06.04 Demandes de révision de décision (**Retrait**)

#### 07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

07.01 RSEQ (Réseau du sport étudiant du Québec) – Affiliation et nomination d'un délégué

#### 08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

08.01 Processus de sélection de la relève des directions d'établissement – Rapport et liste d'éligibilité

08.02 Demande de congé sans traitement d'un cadre (**ajournement**)

#### 09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 États financiers (TRAFICS) – Rapport de l'auditeur externe, résolution du dépôt des états financiers

#### 10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.01 Protocole d'entente nouvelle école EHDAA

10.02 Plan quinquennal du maintien des actifs immobiliers (PQMAI 2018-2023)

10.03 École Jacques-Barclay – Utilisation de la cour d'école de la Municipalité de Saint-Mathieu en lien avec le passage du Train des fêtes du CP

10.04 Avis de qualification 3<sup>e</sup> année, pour : Services professionnels en **architecture** pour la CSDGS, appel d'offres 17-012-AOP-SPA-MULTI-15-18, et Services professionnels en **génie mécanique et électrique du bâtiment** pour la CSDGS, appel d'offres 17-013-AOP-SPA-MULTI-15-18, et Services professionnels en **génie structure et civil du bâtiment** pour la CSDGS, appel d'offres 17-014-AOP – SPSC-MULTI-15-18

10.05 Services professionnels en architecture pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école Gérin-Lajoie (Châteauguay), appel d'offres 17-018-AOP-SPA

10.06 Services professionnels en architecture pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école Saint-Viateur-Clotilde-Raymond, édifice Saint-Viateur (Saint-Rémi), appel d'offres 17-019-AOP-SPA

10.07 Entretien des systèmes d'alarme incendie, de gicleurs et d'extinction automatique des équipements de cuisson – appel d'offres 17-024-AOP (**Ajournement**)

10.08 Construction d'une nouvelle école EHDAA – appel d'offres 17-015-AOP-91551 (**Ajournement**)

10.09 Services professionnels en architecture pour la construction d'une nouvelle école primaire de 14 classes (Mercier) – appel d'offres 17-020-AOP-SPA (**Ajournement**)

10.10 Contrat de service de protection, intrusion pour les établissements de la CSDGS – Suivi à l'appel d'offres 16-AO-047, résolution C.E.-3659-06-17 (**Ajournement**)

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE**

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

14.01 Coups de cœur

**15.00 COMITÉ DE PARENTS**

**16.00 DEMANDE D'INFORMATION**

16.01 Formation RCSM et FCSQ (**Ajout**)

16.02 Chambre de commerce Roussillon (**Ajout**)

**17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

18.01 Complexe Le Partage – Lettre de remerciement

18.02 Activités et événements

**19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

C.C.-4379-11-14

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2017**

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2017.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2017 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-4380-11-14

**06.02 NOMINATION AU POSTE DE REMPLACEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE**

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

- CONSIDÉRANT le processus de recrutement et de sélection mis en œuvre concernant le comblement d'un poste de direction générale adjointe ;
- CONSIDÉRANT l'application du processus de recrutement et de sélection qui s'est déroulé du 13 septembre au 2 octobre 2017, selon les étapes présentées au conseil des commissaires ;
- CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection de la candidature de monsieur Sylvain Petit pour le remplacement au poste de direction générale adjointe ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

de procéder à la nomination de monsieur **Sylvain Petit** à titre de directeur général adjoint de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à compter du 27 novembre 2017, le tout selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des hors cadres des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période d'essai d'une année.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-4381-11-14

#### **06.03 DIVISION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES**

Madame Nathalie Marceau, directrice du secrétariat général et de l'information, présente le dossier.

- CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires, à la séance ordinaire du 9 mai 2017, a adopté le projet de division du territoire de la commission scolaire en 11 circonscriptions électorales (numéro C.C.-4260-05-17) ;
- CONSIDÉRANT qu'un avis public présentant ce projet de division a été publié dans l'édition du 31 mai 2017 du journal Le Reflet ainsi que sur le site web de la CSDGS ;
- CONSIDÉRANT la réponse favorable reçue du ministre de l'Éducation, Monsieur Sébastien Proulx, suite à une demande faite le 16 février 2017 par la commission scolaire, autorisant la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à établir onze (11) circonscriptions électorales, soit une de plus que ce qui est prévu à l'article 6 de la Loi sur les élections scolaires (RLRQ, c. E-2.3) ;
- CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires procède à la division du territoire de la commission scolaire en 11 circonscriptions électorales, de manière à rencontrer les exigences de l'article 7.2 de la Loi sur les élections scolaires (RLRQ, c. E-2.3), spécifiant que chaque circonscription électorale doit être délimitée de façon à ce que le nombre d'électeurs dans cette circonscription ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de 25 % au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs de la commission scolaire par le nombre de circonscriptions, à moins l'approbation par la Commission de la représentation électorale ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries peut déroger au critère numérique et établir une exception à des circonscriptions électorales dont le nombre d'électeurs est supérieur ou inférieur aux limites fixées à l'article 7.2 de la Loi ;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire soumettra à l'approbation de la Commission de la représentation électorale (CRE) une exception à la circonscription no 1, qui a 9 502 électeurs, donc l'équivalent de -25.32 %, soit 40 électeurs en moins, afin d'assurer la plus grande homogénéité socio-économique et afin d'éviter le morcellement de l'une de ces municipalités que celle-ci conserve le même ensemble de municipalités qu'à la dernière élection générale ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les élections scolaires (R.L.R.Q., chapitre E-2-3) fixant la date du scrutin au premier dimanche de novembre et, conséquemment, l'élection prévue le 4 novembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que soit adoptée la division du territoire de la commission scolaire suivante :

#### **DIVISION EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES**

##### **Circonscription électorale no 1 (9 502 électeurs) :**

Elle comprend les municipalités de : Hemmingford (CT), Hemmingford (VL), Napierville (M), Saint-Bernard-de-Lacolle (P), Saint-Cyprien-de-Napierville (M), Saint-Édouard (M) et Saint-Patrice-de-Sherrington (M).

##### **Circonscription électorale no 2 (11 817 électeurs) :**

Elle comprend les municipalités de : Saint-Isidore (P), Saint-Michel (M), Saint-Rémi (V) et Sainte-Clotilde (M).

##### **Circonscription électorale no 3 (15 423 électeurs) :**

Elle comprend la municipalité de Mercier (V). Elle comprend aussi une partie de la Ville de Châteauguay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard D'Anjou et du boulevard Saint-Jean-Baptiste, ce boulevard, la limite municipale sud, la rivière Châteauguay et le boulevard D'Anjou jusqu'au point de départ.

##### **Circonscription électorale no 4 (12 927 électeurs) :**

Elle comprend la municipalité de Léry (V). Elle comprend aussi une partie de la Ville de Châteauguay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et de la rivière Châteauguay au nord de l'île Saint-Bernard, cette rivière, le prolongement du boulevard Saint-Francis, ce boulevard, le boulevard Maple, le boulevard D'Anjou, la rivière Châteauguay et la limite municipale sud, ouest et nord jusqu'au point de départ.

##### **Circonscription électorale no 5 (15 337 électeurs) :**

Elle comprend le territoire de Kahnawake (R). Elle comprend aussi une partie de la Ville de Châteauguay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et de la rivière Châteauguay au nord de l'île Saint-Bernard, la limite municipale est et sud, le boulevard Saint-Jean-Baptiste, le boulevard

D'Anjou, le boulevard Maple, le boulevard Saint-Francis et son prolongement et la rivière Châteauguay jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale no 6 (12 507 électeurs) :**  
Elle comprend la municipalité de Sainte-Catherine (V).

**Circonscription électorale no 7 (12 928 électeurs) :**  
Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Constant délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale est et de la montée des Bouleaux, la limite municipale est, sud et ouest, la voie ferrée du Canadien Pacifique, la rue Sainte-Catherine et la montée des Bouleaux jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale no 8 (11 848 électeurs) :**  
Elle comprend la municipalité de Delson (V). Elle comprend aussi une partie de la Ville de Saint-Constant délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale est et de la montée des Bouleaux, cette montée, la rue Sainte-Catherine, la voie ferrée du Canadien Pacifique et la limite municipale ouest, nord et est jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale no 9 (13 735 électeurs) :**  
Elle comprend la municipalité de Candiac (V).

**Circonscription électorale no 10 (12 114 électeurs) :**  
Elle comprend une partie de la Ville de La Prairie délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et de l'autoroute de l'Acier (30), cette autoroute, le chemin de Saint-Jean, la voie ferrée du Canadien National et la limite municipale ouest et nord jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale no 11 (11 819 électeurs) :**  
Elle comprend les municipalités de : Saint-Mathieu (M) et Saint-Philippe (V). Elle comprend aussi une partie de la Ville de La Prairie délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et de l'autoroute de l'Acier (30), la limite municipale nord, est et sud, la voie ferrée du Canadien National, le chemin de Saint-Jean et l'autoroute de l'Acier (30) jusqu'au point de départ.

Qu'entre en vigueur cette division le 31 mars de l'année où doit avoir lieu l'élection.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-4382-11-14

#### **07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

##### **07.01 RSEQ (RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC) – AFFILIATION ET NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ**

Madame Pascale Gingras, directrice des Services éducatifs par intérim, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries adhère à l'organisme « RSEQ Montérégie » pour l'année scolaire 2017-2018 et que les membres du conseil des commissaires consentent à cette fin une somme de 5 592,53 \$. Calcul du taux d'affiliation : 350 \$ de base + 3 513,62 \$ (0,22 \$ X 15 971 élèves du primaire) + 1 728,91 \$ (0,23 \$ X 7 517 élèves du secondaire).

Que Monsieur Stéphane Bouthillier, directeur adjoint à l'école de la Magdeleine, soit désigné à titre de délégué de la Commission

scolaire des Grandes-Seigneuries au sein de l'organisme « RSEQ Montérégie » pour l'année scolaire 2017-2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- C.C.-4383-11-14**      **08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**  
**08.01 PROCESSUS DE SÉLECTION DE LA RELÈVE DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT – RAPPORT ET LISTE D'ÉLIGIBILITÉ**  
Monsieur Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.
- CONSIDÉRANT l'application du processus de recrutement et de sélection pour pourvoir les besoins futurs de postes à la direction au sein de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;
- IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR André Dugas, commissaire,
- d'adopter la liste d'éligibilité à la fonction de direction d'établissement ci-jointe en vue d'éventuels postes à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 08.02 DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT D'UN CADRE.**  
Ce sujet est ajourné au 21 novembre 2017.

- C.C.-4384-11-14**      **09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**  
**09.01 ÉTATS FINANCIERS (TRAFICS) – RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE, RÉOLUTION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS**  
Madame Germer Brière, directrice du Service des ressources financières, présente le rapport de l'auditeur externe.
- CONSIDÉRANT qu'il convient d'officialiser le dépôt des états financiers ;
- IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,
- d'adopter le dépôt des états financiers du 30 juin 2017 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant qui en fait partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- C.C.-4385-11-14**      **10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**  
**10.01 PROTOCOLE D'ENTENTE – NOUVELLE ÉCOLE EHDA**  
Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.
- CONSIDÉRANT que la Commission scolaire New Frontiers est propriétaire du terrain vacant en front du boulevard Sutterlin à Châteauguay, connu et désigné comme étant le lot 1871 du cadastre de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay dont la superficie est de 25 589.1 mètres carrés ;
- CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries souhaite construire une école primaire et secondaire pour les besoins d'une clientèle handicapée et/ou en difficulté d'apprentissage et/ou d'adaptation, incluant les infrastructures connexes à une telle école ;

CONSIDÉRANT que la construction de l'école sur le terrain de la Commission scolaire New Frontiers répondrait aux besoins de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, de ses élèves et de leurs parents ;

CONSIDÉRANT que l'école bénéficierait également aux élèves de la Commission scolaire New Frontiers et à leurs parents ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire New Frontiers s'est montrée favorable à la cession du terrain pour la construction de l'école et que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries s'est montrée favorable à l'acquisition du terrain pour cette même fin ;

CONSIDÉRANT que le budget pour réaliser la construction de l'école a été accordé à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et que cette dernière doit maintenant se porter acquéreur du terrain afin de réaliser les travaux ;

CONSIDÉRANT que les Parties ont conclu, le ou vers le 20 juin 2017, l'« Entente de partenariat entre les Commissions scolaires des Grandes-Seigneuries et New Frontiers concernant l'organisation administrative et l'organisation pédagogique d'une école spécialisée à vocation régionale desservant à la fois des élèves handicapés francophones et anglophones » ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit débiter les travaux de construction de l'école sur le terrain dans les meilleurs délais, et possiblement avant la signature de l'acte de cession du terrain ;

CONSIDÉRANT la résolution 9.2.2 du conseil des commissaires de la commission scolaire New Frontiers du 7 novembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

que le conseil des commissaires adopte la Promesse bilatérale de cession et d'acquisition, avec la Commission scolaire New Frontiers, pour la construction de l'école primaire et secondaire régionale pour les besoins d'une clientèle handicapée et/ou en difficulté d'apprentissage, à Châteauguay ;

Que la présidence du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la Commission scolaire la Promesse bilatérale de cession et d'acquisition avec la Commission scolaire New Frontiers, pour la construction de la nouvelle école.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-4386-11-14

10.02

**PLAN QUINQUENNAL DU MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS (PQMAI 2018-2023)**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.



CONSIDÉRANT le cadre de gestion des infrastructures du Ministère et la mise à jour du Plan directeur des investissements de la Commission scolaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sophia Plante, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent le volet des mesures de maintien d'actifs immobiliers (mesures 50621, 50622, 50625 et 50626) du Plan directeur d'investissement de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Que s'amorce immédiatement la planification de la réalisation des projets pour l'année 2018-2019 au sein de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-4387-11-14**

**10.03**

#### **ÉCOLE JACQUES-BARCLAY – UTILISATION DE LA COUR D'ÉCOLE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU EN LIEN AVEC LE PASSAGE DU TRAIN DES FÊTES DU CP**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Mathieu sera responsable de la supervision des lieux ;

CONSIDÉRANT l'objectif du programme Train des Fêtes du CP et son apport à la communauté ;

IL EST PROPOSÉ PAR, monsieur Alain Lemieux, commissaire,

d'autoriser la municipalité de Saint-Mathieu à utiliser le terrain de l'école Jacques-Barclay ainsi que l'accès aux salles des toilettes le samedi 25 novembre 2017, dans le cadre du passage du Train des Fêtes du CP.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-4388-11-14**

**10.04**

#### **AVIS DE QUALIFICATION 3<sup>E</sup> ANNÉE, POUR : SERVICE PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA CSDGS, APPEL D'OFFRES 14-012-AOP – SPA-MULTI-15-18, SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE DU BÂTIMENT POUR LA CSDGS, APPEL D'OFFRES 17-013-AOP – SPA-MULTI-15-08, ET SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE STRUCTURE ET CIVIL DU BÂTIMENT POUR LA CSDGS, APPEL D'OFFRES 17-014-AOP-SPSC-MULTI-15-18**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le processus de sélection des firmes de professionnels ;

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats des organismes publics et le Règlement sur les contrats de services des organismes publics ;

CONSIDÉRANT la Politique d'acquisition de biens et de services de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de retenir, pour une période contractuelle stipulée aux appels d'offres (17-012-AOP-SPA - MULTI-15-18, 17-013-AOP - SPME- MULTI-15-18 et 17-014-AOP - SPSC- MULTI-15-18), soit du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 octobre 2018, les services professionnels des firmes suivantes pour les contrats de services professionnels en architecture, ingénierie en mécanique et électrique du bâtiment et ingénierie en structure et civil du bâtiment, comportant des dépenses inférieures à 100 000 \$ :

Ces firmes seront ajoutées à la liste des firmes déjà retenues lors des avis de qualifications précédents (résolution C.C.-4037-02-16).

<b>Services professionnels en architecture</b>	
C2V Architecture	(Montréal)
Dubé Matte Architectes Inc.	(Montréal)
Ruccolo + Faubert Architectes Inc.	(Montréal)
UN Architecture Inc.	(Montréal)
Groupe Régis Côté Inc.	(Montréal)
Jutras Architecture Inc.	(Longueuil)
Chevalier Morales Architectes	(Montréal)
Jean-François Lavoie Architecte	(Montréal)

<b>Services professionnels en génie mécanique et électrique du bâtiment</b>	
Gécycyco Inc.	(Sainte-Catherine)
Axor-Experts-Conseils Inc.	(Montréal)
Norda Stelo	(Montréal)

<b>Services professionnels en génie structure et civil du bâtiment</b>	
Beaudoin Hurens Inc.	(Longueuil)
Norda Stelo	(Montréal)

D'autoriser la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale à signer le contrat, s'il y a lieu.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-4389-11-14

10.05

#### **SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE GÉRIN-LAJOIE (CHÂTEAUGUAY), APPEL D'OFFRES 14-018-AOP-SPA.**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Éducation autorise l'agrandissement de l'école primaire Gérin-Lajoie ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* qui prévoient la formation d'un comité de sélection ;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Viau, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de retenir le service professionnel de **Labbé Architectes Inc.**

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-4390-11-14

10.06

**SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-VIATEUR (SAINT-RÉMI), APPEL D'OFFRES 17-019-AOP-SPA**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Éducation autorise l'agrandissement de l'école Saint-Viateur–Clotilde-Raymond, édifice Saint-Viateur ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* qui prévoient la formation d'un comité de sélection ;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent de retenir les services professionnels de **NFOE Inc.**

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.07

**ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE, DE GICLEURS ET D'EXTINCTION AUTOMATIQUE DES ÉQUIPEMENTS DE CUISSON – APPEL D'OFFRES 17-024-AOP**

Ce sujet est ajourné au 21 novembre 2017.

10.08

**CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE EHDAA – APPEL D'OFFRES 17-015-AOP-91551**

Ce sujet est ajourné au 21 novembre 2017.

10.09

**SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE 14 CLASSES (MERCIER) – APPEL D'OFFRES 14-020-AOP-SPA**

Ce sujet est ajourné au 21 novembre 2017.

10.10

**CONTRAT DE SERVICE DE PROTECTION, INTRUSION POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE LA CSDGS – SUIVI À L'APPEL D'OFFRES 16-AO-047, RÉOLUTION C.E.-3659-06-17**

Ce sujet est ajourné au 21 novembre 2017.

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

Rien à signaler.

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE**

Rien à signaler.

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

Rien à signaler.

**14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**14.01 COUPS DE CŒUR**

**Coups de cœur de madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire**

- École Saint-Michel-Archange : Rendez-vous de la communauté, un beau succès ; 166 personnes, souper spaghetti, tai-chi...
- École Pierre-Bédard : Lancement de la 3<sup>e</sup> édition de la revue Pierre-Bédard. Une version électronique est disponible gratuitement. Belle réussite!

**Coup de cœur de monsieur Cédric Fontaine, commissaire,**

- Soirée des retraités le 27 octobre dernier. Belle soirée au Centre Roméo-V.-Patenaude. Bravo pour l'organisation et la soirée très agréable!

**15.00 COMITÉ DE PARENTS**

La 1<sup>re</sup> rencontre du comité de parents a eu lieu le 18 octobre dernier. La prochaine rencontre aura lieu le 22 novembre avec la conférence « Retrouver son sentiment de compétence parentale » de madame France Paradis.

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, souligne la nomination de madame Sophia Plante à titre de présidente du comité de parents.

**16.00 DEMANDE D'INFORMATION**

**16.01 FORMATION REGROUPEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA MONTÉRÉGIE (RCSM) ET FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (FCSQ)**

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, confirme que 4 commissaires étaient à la formation du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie (RCSM) et de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) le 11 novembre et qu'il en sera question à la prochaine séance plénière.

**16.02 CHAMBRE DE COMMERCE ROUSSILLON**

Monsieur André Dugas, commissaire, informe les membres qu'il est membre du conseil d'administration de la Chambre de commerce Roussillon.

**17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Communication de madame Marie-Louise Kerneis, présidente

- Plénière spéciale le 21 novembre 2017
- Visite au centre L'Horizon à Léry (répit) : très intéressant

Communication de madame Kathlyn Morel, directrice générale

- Hausse du taux de réussite chez les garçons en lecture. Bravo aux équipes-écoles.

**18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 18.01 Complexe Le Partage – Lettre de remerciement
- 18.02 Activités et événements

**C.C.-4391-11-14**

**19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 45,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit ajournée au 21 novembre à 19 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Présidence de la séance

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

1312

S:\510\SG\1000\_Administration\_generale\1310\_CC\1311\_PV\2017-2018\4. 14 novembre 2017\_1312 .doc